



Audio-conférence du 29 avril 2020 entre les OS et la DRFIP 35

Situation générale :

389 agents sont en présentiel, soit un taux de 24,8%, la DRFIP 35 est en ligne avec la moyenne nationale qui est 25%

22% d'agents sont en télétravail dont 16% sur les missions essentielles, le télétravail représente 262 postes de travail ; la moyenne nationale est de 22%.

La situation du présentiel varie chaque jour en plus ou en moins en fonction des besoins.

150 agents sont dotés de masques à travers des services, cette dotation concerne les agents des CEA, CER, courrier, éditique, l'accueil pour des bons secours, les agents en retour de quatorzaine ou en contact avec des personnes à risques, les agents utilisant les transports en commun (majorité des dotations), et les agents dans des situations de distanciation spatiale difficile (cas très rares).

Une commande de plexiglas a été faite au niveau national mais également au niveau local, elle devrait être livrée d'ici le 11/05.

Une commande de lingettes est aussi en cours, pas de retour pour le moment.

A ce jour, 4 cas de suspicions de COVID, 19 ont été relatés et 5 agents sont en quatorzaine.

Plan de reprise d'activité (PRA) :

Le ministre a reçu les OS, l'objectif est de gérer le retour nominal pour une reprise d'activité tout en assurant la sécurité des agents. La discussion a porté sur des sujets prioritaires comme la restauration collective, les transports en commun, les gardes d'enfants, le télétravail, la doctrine d'accueil. La DG travaille sur 2 documents :

- un vade-mecum, document relatif aux consignes sanitaires et RH,
- un document appelé la « boussole » qui retrace la priorisation des missions à partir du 11/05.

rang 1 : missions actuellement dans le PCA et qui demeurent,

rang 2 : missions qui entrent dans le PRA,

rang 3 : missions qui dépendent de la capacité en terme de RH.

La DG travaille également sur la prolongation de dispositifs juridiques tels que la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, les délais accordés en matière de contrôle et le recouvrement forcé.

Il rappelle que l'état d'urgence est déclaré jusqu'au 23/07 (dixit le ministre), ce qui autorise une progressivité dans la mise en place de la reprise de nos missions et cela laisse du temps pour les missions de contrôle et le PRS.

La DRFIP 35 va procéder à un recensement de la « jauge maximale dans les services », ainsi qu'à un recensement des dossiers en instance dans les services, beaucoup de retard ayant été pris.

Le PRA sera abordé lors du CHS-CT du 30/04/2020 (aménagement des bureaux, gestes "barrière", état des lieux des dossiers en instance). Une demande de nouveau CHS-CT est prévu vers le 11/05 (le DRFIP souhaite continuer le dialogue social).

Campagne Impôt sur le revenu (IR) :

Le directeur du pôle fiscal a fait une synthèse de la semaine et a fourni un état statistique concernant les dispositifs mis en place :

- appels téléphoniques : 1 255 appels justifiant des contre appels ont été pris en charge, 1 053 ont été traités en SIP soit un taux de 84%,
- BALFUS: 1 723 messages dont 1 554 traités,
- e-contact: 2 918, 2 651 traités en SIP.

Le taux de couverture de la charge est évalué à 86%. La DRFIP se dit satisfaite mais reste prudente. Elle indique que le déport sur le numéro national, le 0 800... peut expliquer le moins d'appels dans le département. Elle souligne que les usagers ont certainement d'autres préoccupations en ce moment et que ceux-ci espèrent être reçus physiquement à une date ultérieure (date qui n'a pas encore été fixée !) Il n'y a pas à ce jour de visibilité concernant les informations à donner aux contribuables concernant l'accueil physique.

La DRFIP a constaté une petite augmentation, mais affirme que le sujet est maîtrisé, elle est consciente que la charge de travail va désormais augmenter.

La DRFIP relève que certains contribuables utilisent aussi l'application APRDV (accueil personnalisé sur rendez-vous) : 132 demandes sur le département, ces demandes sont traitées dans le cadre de RDV téléphonique. Ce canal est en augmentation, la DRFIP estime que c'est plutôt bon signe : « lorsque l'on reviendra en mode nominal, nous n'aurons pas besoin de communiquer ».

La DRFIP a précisé que les déclarations en ligne sont importantes : plus de 63 735 la semaine dernière.

Le taux de décroché (appels répondus par rapport à appels reçus) est de 92%. C'est excellent. Très peu d'usagers se heurtent à un silence de l'administration et le dispositif d'un contact bref avec l'utilisateur contribue à cette excellence. Les agents volontaires pour l'accueil téléphoniques de 1^{er} niveau ont pu prendre leurs marques dans le cadre sanitaire et sur des aspects techniques. 8 agents-opérateurs sur le site de Magenta et 2 par site sur les autres SIP.

Le dispositif de soutien au centre de contact national est opérationnel, les équipes de renfort participent à ce dispositif et sont installées à la cité administrative au niveau du pôle fiscal. La plateforme nationale a reçu 260 000 appels.

Le DRFIP a souligné la pertinence de ce dispositif particulier. Ce dernier permet aux agents des SIP de passer les contre-appels et les agents apprécient de pouvoir effectuer cette mission de chez eux. Il constate qu'il n'y a pas eu de demande des agents pour obtenir des téléphones portables professionnels et précise que, si besoin est, ils sont à disposition.

Le DRFIP indique que 40 volontaires ont été répertoriés pour cette campagne IR : PRCP, DIRCOFI autres services et il les remercie de leur participation.

Le taux d'agents en présentiel dans les SIP est de 30 % , la moyenne nationale est de 32 %, la DRFIP 35 est donc en dessous.

Les questions liées à la climatisation de certains sites (Turgot, CER) seront évoquées le 30/04 dans le cadre du CHSCT.

L'utilisation d'unités centrales est difficile à redéployer techniquement (à partir du 11/05, il faudra utiliser des neufs, vu avec l'ESI).

Droits syndicaux :

En réponse aux interrogations sur les droits syndicaux des représentants du personnel, la direction a précisé que :

- les représentants du personnel pouvaient demander des autorisations d'absences dans le cadre de leur mandat CHS-CT ainsi que pour la participation aux audio-conférences (ASA article 15). Il leur est demandé d'adresser un tableau détaillé chaque jour aux RH ;
- elle est favorable à la poursuite de l'activité syndicale et aux déplacements des représentants du personnel dans les services, il est demandé aux OS d'informer la DRFIP de leur déplacement comme cela peut être fait dans le cadre des HMI.

Interventions des OS :

Questions soulevées par la CGT et réponses de la direction :

En préambule, la CGT remercie le service des RH, la DIL ainsi que l'ESI sur l'organisation de cette période de crise sanitaire.

Concernant le NRP :

Sachant que la DG a annoncé suspendre le NRP (Nouveau réseau de proximité), la CGT souhaiterait connaître le positionnement du DRFIP pour le département. Les agents sont en attente et certains souhaiteraient anticiper pour éventuellement déposer leur mutation. La CGT a rappelé sa revendication en la matière : retrait pur et simple du NRP.

Réponse du DRFIP:

Le DRFIP appliquera la doctrine du ministre. Il souligne qu'une réflexion est en cours sur l'organisation du calendrier. Il a rappelé être « un fonctionnaire loyal » : (pouvoir avoir un avis personnel mais devoir se conformer aux décisions du ministre). Le calendrier sera réajusté.

Seule la trésorerie de Plélan-Le-Grand est impactée en 2020.

Pour ce qui est de mutations en local, les agents ne doivent pas anticiper. D'une part, c'est contraire à leurs intérêts, ils perdraient la prime de restructuration, et d'autre part, à ce jour nous n'avons pas de vision.

Concernant la retenue de jours RTT et congés :

Il semblerait qu'une note de la centrale soit en cours, le DRFIP a-t-il eu connaissance de ce document ?

La CGT a dénoncé le vol orchestré par cette ordonnance et avertit qu'une pétition circule. Elle a mis en garde : les agents sont particulièrement remontés contre ce racket.

Réponse du DRFIP

C'est en attente, cela sera dans le vade-mecum. Le DRFIP déclare qu'il fera preuve de pragmatisme au niveau local.

La DRFIP précise que l'article 2 de l'ordonnance court du 16/04 au 23/07 dans le cadre d'éventuelles retenues de RTT/congés.

Concernant le PCA et les effectifs :

La CGT reconnaît les efforts faits par la direction, mais dénonce de nouveau un nombre d'agents en présentiel toujours trop important dans les services. Le taux annoncé d'agents présents pour les missions SIP est erroné : il est de 36 % au lieu de 30 % annoncé, il ne faut pas exclure les volontaires. Et certains de ces collègues prennent les transports en commun.

Le Ministre a annoncé que le télétravail devait être maintenu ? Qu'en sera t-il pour le 35 ?

Il faut clarifier la procédure à suivre pour les agents en ASA et dit à risque.

Pour le PTGC, la CGT fait remarquer que 2 ordinateurs portables pourraient être déployés pour la mission d'arpentage et éviter ainsi diminuer ainsi le nombre d'agents en présentiel.

Réponse du DRFIP :

Les volontaires ne sont pas intégrés dans les statistiques des SIP car ils ne sont pas présents physiquement dans les SIP.

Il précise partager l'avis de la CGT sur le « moins d'agents, mieux c'est », mais indique qu'il est nécessaire de combiner avec la nécessité d'un accueil téléphonique des usagers . Il faut impérativement répondre aux usagers. Il n'a pas souhaité solliciter les agents des SIP comme cela se fait dans d'autres départements, et a donc lancé un appel à volontaires hors SIP. Il est impératif de répondre aux usagers d'où l'appel à des volontaires ne venant pas de SIP Selon ses termes , il faut une solidarité professionnelle.

Le DRFIP est favorable au maintien du télétravail avec redéploiement des postes de travail (hiérarchisation des priorités). Certains agents actuellement en télétravail pourraient être rappelés en fonction des priorités données aux missions de la DRFIP.

Le DRFIP informe que beaucoup d'agents veulent revenir en présentiel, y compris des télétravailleurs, et que beaucoup d'agents souffrent de l'isolement professionnel.

Il faut trouver un équilibre dans la gestion des effectifs et cela pose des difficultés. Il faut en effet tenir compte de la de la sociologie de chacune et de chacun , de la possibilité de rotations et d'alternance. C'est compliqué. A ce jour, il n'y a pas de doctrine arrêtée.

Les agents en situation de fragilité ne reviendront pas dans les services le 11 mai, ils seront prioritaires pour le télétravail.

Concernant les agents en ASA garde d'enfants :

La CGT précise que, concernant les gardes d'enfants, les agents-parents doivent continuer de bénéficier des critères actuels dans l'hypothèse où l'école n'est pas assurée. De plus, le retour des élèves à l'école se fera sur la base du volontariat dicit le 1^{er} ministre.

Réponse du DRFIP :

Le DRFIP est plutôt favorable pour maintenir les agents en ASA garde d'enfant pour le moi de mai sous réserve des consignes de la DG

Concernant les mesures sanitaires :

La CGT redemande que la DRFIP communique le nombre d'agents utilisant les transports en commun.

Elle souligne que le port du masque est essentiel dans un contexte où la distanciation physique peut parfois être difficile à appliquer. Elle voudrait donc des garanties sur la possibilité offerte aux agents de porter des masques.

D'autre part, pour les personnes qui ne pourront pas télétravailler, la pratique des horaires décalés doit être encouragée.

Réponse du DRFIP :

Le DRFIP est favorable à la notion des horaires décalés.

La gestion des masques n'est, à ce jour, pas dévoilée pour la suite à partir du 11/05.

Mais les 70 à 80 agents utilisant les transports en commun pourront avoir un masque.

Concernant l'accueil du public :

La CGT demande quelles seront les garanties concernant l'accueil physique à partir du 11/05 ? Comment le rendre compatible et envisageable dans un tel contexte? La pose de plexiglas est-elle suffisante pour assurer la sécurité des agents et du public ?

La CGT réaffirme son opposition à l'accueil physique du public.

Réponse du DRFIP :

Le DRFIP est partagé : il y a d'un côté la nécessité d'une protection absolue des agents et de l'autre des usagers qui ont besoin d'être reçus. Si il y a un accueil physique, il se fera sur RDV et à la condition que les conditions de sécurité sanitaires soient absolues. La DRFIP réfléchit : filtrage de usagers, sens de circulation, masques, gel hydro alcoolique...

Concernant le PRA :

Quel calendrier pour les missions non essentielles?

Il faut laisser le temps aux OS afin d'effectuer des visites dans le cadre de la protection sanitaire des locaux par rapport à une prochaine date de CHSCT.

Réponse du DRFIP :

A partir du 11/05, les notions de missions essentielles et non essentielles sont abandonnées (réflexion d'un calendrier avec plusieurs catégories dans le cadre du plan de reprise d'activité).

Questions autres OS et réponses de la DRFIP :

Solidaires:

Solidaires indique avoir des préoccupations concordantes.

Mesures sanitaires :

Peu de cas Covid-19 ont été constatés sur la DRFIP 35 , mais des craintes avec le plan de reprise d'activité se portent sur les mesures sanitaires. Il faut être vigilant.

Solidaires s'interroge sur l'efficacité des plexiglas, une réflexion doit être menée.

La détention de masques par les agents venant en transports en commun est une nécessité.

Réponse du DRFIP:

Il faut gérer la dotation en masques avec un débat sur le port du masque en permanence. Un appel sera lancé auprès des chefs de service pour la dotation de masques. Un point est en débat concernant le port de masques en permanence par les agents. Certains n'y sont pas favorables.

PCA/PRA :

Le PRA doit favoriser le télétravail avec un redéploiement des postes de télétravail. Il faut penser à faire des rotations notamment pour les agents qui ont déjà largement été sollicités avec le PCA.

La DRFIP doit communiquer pour les agents avec des pathologies particulières, ainsi que pour les agents-parents sur les modalités de reprise.

Des services comme les SIE ne doivent pas être oubliés (par exemple, relances des impayés).

Réponse du DRFIP :

Pour le PRA, il s'agit de redéployer le télétravail. Il indique le maintien de rotations hebdomadaires. Actuellement 900 agents sont mobilisés dans le cadre du PCA, 390 sont actuellement en présentiel, le DRFIP s'en félicite d'autant plus que le 35 est un peu précurseur. Les SIE ont un soutien des brigades : contrôles et réponses aux entreprises, relances de celles-ci si blocage en matière de PAS et de TVA. La 2eme BDV est intégralement mobilisée.

Concernant la campagne IR :

Pas de commentaire particulier, cependant il ne faut pas que les statistiques soient un moyen de pression sur les agents.

Il est rappelé que l'accueil physique est dérogatoire.

Réponse du DRFIP :

Il n'y pas de pression statistique, il faut cependant que la DRFIP soit sur un bon niveau d'accueil téléphonique. Il y a une souplesse sur les demandes e-contact (pas d'obligation de réponse dans les 24 h), cependant il ne veut pas trop de stock. En revanche, aucune souplesse n'est tolérée sur l'accueil téléphonique, c'est la contre partie à l'absence d'accueil physique.

RH:

Au-delà du NRP, il doit y avoir une communication concernant les fiches de vœux et ses éventuelles rectifications. De même, sachant que certains concours sont reportés, il faut préciser les nouvelles dates.

Un recours devant le Conseil d'Etat est en cours concernant les retenues RTT/congés.

Réponses du DRFIP :

Les mutations locales auront lieu courant juin 2020 et seront finalisées mi-juillet.

La DRFIP annonce le report de concours (par exemple, le contrôleur C1) et de la préparation des concours, problèmes liés la réservations de salles.

CFDT :

Restauration collective :

La DRFIP 35 se singularise, en particulier, dans le cadre de la gestion des repas, mais quelles seront les dispositions à partir du 11/05 et les restaurants collectifs ?

Réponse du DRFIP:

concernant la restauration collective, des discussions ont lieu avec les prestataires sans remettre en cause les règles sanitaires actuelles. Des paniers repas seront distribués jusqu'à la fin mai, début juin.

PRA :

La DG a-t-elle imposé une date limite pour que la DRFIP 35 lui présente son plan de reprise ?

Réponse du DRFIP :

Le calendrier du plan de reprise d'activité est en cours de réflexion., il n'y pas de date imposée, mais le DRFIP précise que le plus vite possible sera le mieux.

La maire de Rennes a été contactée pour lui demander que la gratuité des parkings reste d'actualité.

Rémunérations :

S'agissant des rémunérations, celles du mois d'avril sont non modifiées mais qu'en t-il de celles du mois de mai ?

Réponse du DRFIP :

Les rémunérations de juin 2020 intégreront les vacances, heures supplémentaires, primes, indemnités liées à la formation professionnelle, régularisations de congés longue durée et longue maladie. Cependant en mai, une prise en charge, en particulier d'acomptes, sera effectuée.

Déclarations automatiques :

Quel est le nombre de déclarations automatiques pour la DRFIP 35 ?

Réponse de la DRFIP :

Il n'y pas de chiffre établi au niveau local. Par projection avec le nombre de déclaration au niveau national (12 millions), on peut considérer que les déclarations automatiques représentent 1 %, soit environ 100 000 déclarations automatiques.

FO :

Remerciements des agents impliqués dans le PCA.

Même remarques que les autres OS sur le vol des jours RTT et congés et sur le présentiel des agents.

Quelles seront les garanties sanitaires à compter du 11/05? (annonce de 150 masques, quid du nombre pour les transports en commun?). Quels aménagements des locaux en fonction d'un présentiel plus dense?

Réponses du DRFIP :

L'adaptation des locaux est en cours dans le cadre du plan de reprise d'activité.

Il indique que la distribution des masques part d'une idée d'équité entre les services en lien avec la médecine de prévention (consignes interministérielles, contraintes liées au nombre à disposition).

Même avis que la CGT, il y a trop d'agents présents dans les SIP, au-delà de 30%.

Le tableau représentant la situation globale des effectifs comporte des anomalies (à revoir).

Réponse du DRFIP :

La DRFIP va revoir la tableau de situation globale.

Une question posée sur la gestion des stagiaires (établissement du calendrier).

Réponse du DRFIP :

L'accueil des stagiaires (voir pour les formations pratiques probatoires) se fera avec un accompagnement lié à un contexte particulier.

Le DRFIP a fait état de tout son soutien aux trésoreries par rapport aux missions effectuées (suite à l'intervention de l'association des maires de France pouvant mettre en difficulté le réseau).

De nouvelles interrogations ont été soulevées par la CGT :

TCA :

Suite à la gestion du stock de chèques et courriers à la TCA, quelle est la situation à ce jour ?

Réponse de la DRFIP :

Le stock a commencé à être géré par 4 agents en début de semaine et 4 autres la semaine prochaine

Concernant la campagne IR :

Avec une DPR sur trois pages, quid des rectifications par les usagers générant du travail supplémentaire. Des difficultés sur certaines tâches sont constatées (écrémer certaines listes sans double écran, problèmes techniques). Des changements aussi sur le portail (coordonnées des contribuables enlevées)

DPR (déclaration pré remplie) :

La DPR se matérialise en 3 feuilles préremplies. Les usagers se demandent comment effectuer leurs rectifications ? Cela va engendrer des appels supplémentaires.

Réponse du DRFIP :

Il faut faire parvenir à la DRFIP, par mail, toutes les interrogations liées aux déclarations.

Accueil téléphonique de 1er niveau :

La DRFIP du 35 a mis en place un dispositif spécifique pour l'accueil téléphonique des usagers : un accueil de 1^{er} niveau avec des volontaires des services autres que les SIP.

Avec le PRA, ces volontaires vont-ils rester sur cette mission ou seront ils de nouveau affectés dans leur service d'origine ? Sachant bien sûr que leurs missions dans leur service peuvent devenir prioritaire.

Réponse du DRFIP :

Il faut consolider la pérennité de l'accueil téléphonique après le 11/05.

Soit les agents sur l'accueil téléphonique de 1^{er} niveau acceptent de rester sur cette mission, soit ils retournent dans leur service, mais il faut privilégier leur maintien jusqu'à la fin de campagne. Ils se sont adaptés, il serait dommage de se priver de leurs acquis en ce domaine. En outre, tous les agents ne pourront pas retourner dans les services.

Si un changement devait s'effectuer, la DRFIP ferait un appel à volontaires. Il n'y a pas de prérequis pour accomplir cet accueil.

Gestion du courrier :

On se dirige vers une arrivée de courrier en grand nombre, déclarations papier adressées par voie postale. Les années passées, la DRFIP avait recours à des vacataires pour l'ouverture du courrier et pour attribution aux services concernés. Sachant que les agents du SIP seront mobilisés à la campagne, comment sera organisée cette mission ?

Réponses du DRFIP :

Des renforts pourront être affectés et un appel à candidature sera fait. Dans tous les cas, la DRFIP veillera à l'application stricte des règles de sécurité sanitaire (masques, gel, gants...)

La CGT souhaiterait avoir des précisions sur les personnes dites « à risque ou vulnérables ».

A l'annonce du confinement, un certain nombre d'agents sont partis en priorité. A ce jour, certains ne savent comment ils ont été répertoriés au niveau de la direction, si elles sont en situation d'ASA-COVID 19, si elles doivent retourner au travail le 11 mai.

En fait, elle n'ont pour certaines pas accompli de démarches particulières et ne se sont pas déclarés car dans l'ignorance du dispositif. Si elles ne sont pas déclarées à risque doivent-elles le faire maintenant et se déclarer auprès du médecin de prévention et de leur chef de service ? Le recensement fait par la direction ne semble pas prendre en compte toutes ces personnes et une communication serait utile.

Réponse de la DRFIP 35 :

La DRFIP va procéder à un recensement exhaustif et réactualiser service par service.

Un agent est considéré comme à risque dès lors qu'il entre dans l'une des 11 pathologies au sens COVID 19.

Toutes les personnes sont invitées à se manifester auprès de leur chef de service et du médecin de prévention.

La DRFIP précise que ces agents ne sont pas amenés à réintégrer les services le 11 mai.

Télétravail :

Le simple écran pour les télétravailleurs pose de grosses difficultés, l'apurement notamment des listes est particulièrement difficile dans ces conditions ? Le double écran est indispensable.

Réponse du DRFIP :

Le double écran est difficile à mettre en place, les agents sont autorisés à récupérer sur leur lieu de travail un deuxième écran. Certains agents ont déjà fait une installation de ce type chez eux : écran ordinateur portable et 2 écrans. La DRFIP reconnaît que c'est du bricolage et pas l'idéal.

La CGT tire la sonnette d'alarme sur le télétravail. Il faudra faire une étude approfondie. Il y a une réelle souffrance des agents qui télétravaillent, notamment pour ceux qui ne sont pas des télétravailleurs habituels (agent exerçant à titre habituel au bureau et contraints au télétravail du fait du confinement).

Lorsqu'un agent se retrouve face à une difficulté professionnelle, il est seul face à son problème, il ne peut compter sur le collectif pour l'aider. Cette remarque vaut pour les télétravailleurs mais aussi pour les agents en présentiel.

Accueil physique :

Dans le cadre de l'accueil physique sur RDV, possibilité qui semble de plus en plus se confirmer, la CGT souhaite un protocole écrit. Il faut que les règles soient claires, et que cet accueil se passe dans des conditions de sécurité maximale.

Réponse du DRFIP :

Il y aura bien entendu un protocole. La DRFIP fera tout pour assurer la sécurité des agents.

Conclusion

La CGT est et restera vigilante.

La santé des agents demeure au cœur de ses préoccupations.

Le PRA ne doit pas conduire à mettre une pression quelconque sur les agents, ces derniers ne sont nullement responsables de cette crise sanitaire et des conséquences qui en découlent.

Ils font leur maximum au quotidien pour assurer du mieux qu'ils peuvent leurs missions.

La délégation CGT Finances publiques :

Nathalie HARDY, Jacques STEPHAN, Jean-François LEBE, Bruce DERRIEN et Didier FEBRER